



PROGRAMME DE FORMATION SST FORMATION INITIALE

Date : 02/01/2014

Référence : PFSST

Page 1 sur 1

**Programme de formation selon le
programme de formation des sauveteurs
secouristes du travail de l'INRS.**

Objectifs

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Informations

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne volontaire de l'entreprise.

DUREE :

2 jours

METHODE PEDAGOGIQUE :

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 minimum à 10 maximum

RECYCLAGE – MAINTIEN ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

La périodicité est fixée à 24 mois.

Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.



Programme

1 – THEORIE ET PRATIQUE

LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTEGER

DE PROTEGER A PREVENIR

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

DE FAIRE ALERTER A INFORMER

SECOURIR

SITUATIONS INHERENTE AUX RISQUES SPECIFIQUES

2 – EVALUATION DES SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation des SST » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Le titulaire d'un certificat SST, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) ».